



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/03/2021

Référence
2021_03_01

Objet de la délibération
Compte administratif 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	31	38

Date de la convocation
10/03/2021

Date d'affichage
10/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021 et le 17 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PAUGAM René, PICHON Ronan, POUPON Julien, QUILLÉVÉRÉ Bernard, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant.e.s :

M. PAUGAM René (de M. RAPIN Raphaël)

Excusé.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, MM : BÈLE Christophe à Mme BALCON Claudie, DU BUIT Yves à M. LE BRIS Jacky, GOALEC Bernard à Mme GUILLORÉ Alexandra, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël
 Excusé(s) : Mmes : NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, RAPIN Raphaël

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaële, RIOS Laura MM : BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : TREGUER Jean-François

Objet de la délibération : Compte administratif 2020

Après présentation des grandes lignes du compte administratif 2020, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est invité à délibérer. Le Président ne prend pas part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'arrêter le compte administratif 2020 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
réalisation de l'exercice 2020	fonctionnement	1 320 827,46 €	1 363 771,96 €	42 944,50 €
	investissement	21 007,20 €	32 192,20 €	11 185,00 €
résultat reporté 2019	report en section de fonctionnement		174 324,61 €	
	report en section d'investissement		28 418,83 €	
résultat de l'exercice 2020	total des réalisations + reports	1 341 834,66 €	1 598 707,60 €	
reste à réaliser à reporter en N+1	<i>section de fonctionnement</i>			
	<i>section d'investissement</i>		9 460,00 €	
	<i>déficit</i>			
résultat cumulé	section de fonctionnement	1 320 827,46 €	1 538 096,57 €	217 269,11 €
	section d'investissement	21 007,20 €	70 071,03 €	49 063,83 €

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest arrête le Compte administratif 2020 comme ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre